

# Election des Chambres fédérales

Conseil national

Premier tour du Conseil  
des Etats

20 octobre 2019



## Nouveauté

A partir de cette nouvelle législature, Genève a droit à 12 sièges au Conseil national, soit 1 siège de plus qu'en 2015.

## L'objet du vote

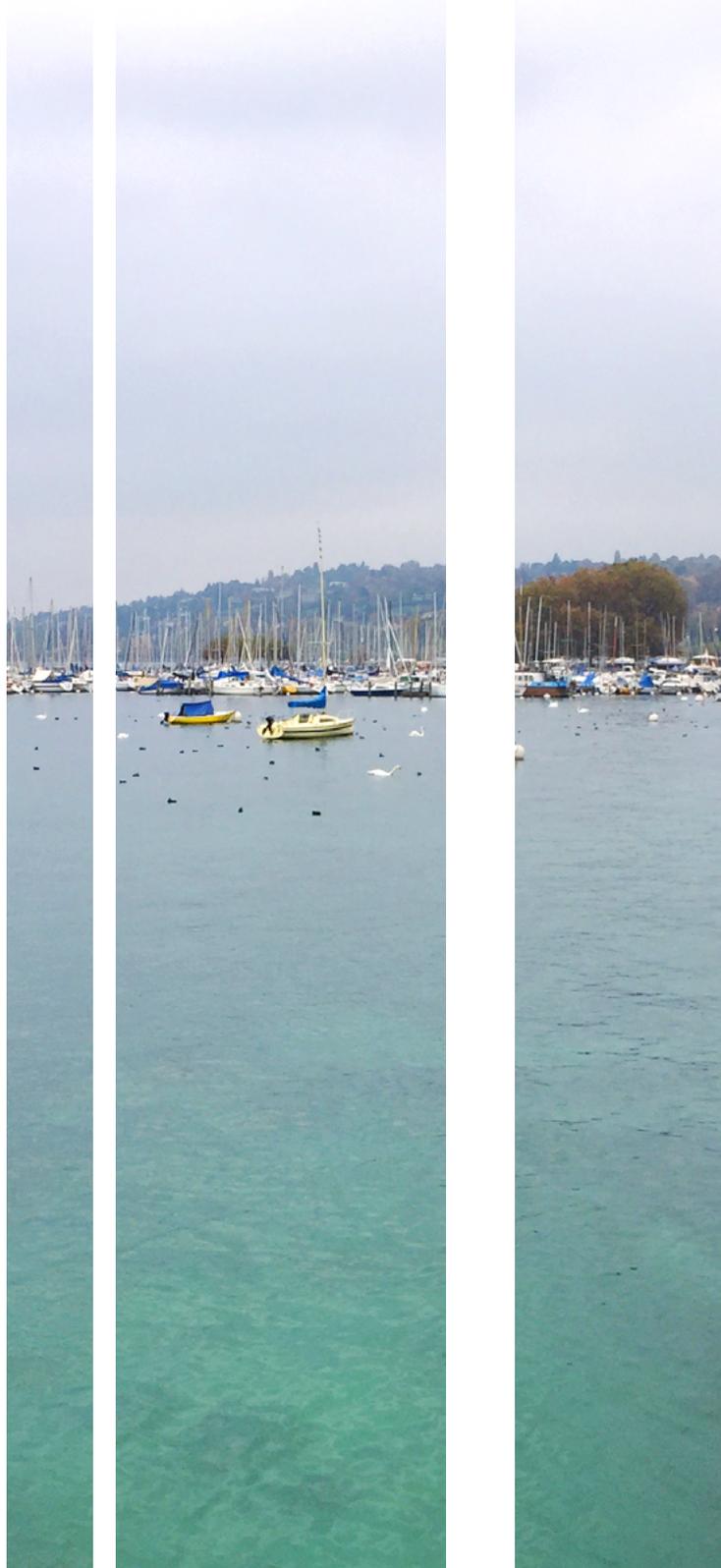
Les élections auxquelles vous participez permettent de désigner les personnes qui représenteront le canton de Genève aux Chambres fédérales.

Le Parlement suisse (Assemblée fédérale) est constitué de deux chambres : le Conseil national (Chambre basse) de 200 membres (12 pour Genève) et le Conseil des Etats (Chambre haute) de 46 membres (2 pour Genève).

A Genève, l'élection du Conseil national et le premier tour de l'élection du Conseil des Etats ont lieu le même jour.

Les deux conseils sont sur un pied d'égalité. En effet, tous les objets politiques doivent être soumis à l'examen et au vote du Conseil national et du Conseil des Etats.

Par votre vote, vous contribuez à déterminer les tendances politiques qui s'exprimeront au cœur de ces institutions.



## Le Conseil national

### 12 sièges pour Genève

#### Election au scrutin proportionnel

Veillez vous référer à la notice explicative pour l'élection du Conseil national éditée par la Chancellerie fédérale qui est jointe à votre matériel de vote.

# Le premier tour du Conseil des Etats

## 2 sièges pour Genève

### Election au système majoritaire (majorité absolue)

Pour être élue au premier tour, une personne candidate doit recueillir la majorité absolue des bulletins valables, y compris les bulletins blancs (50% + 1 voix). Si moins de deux personnes candidates atteignent ce seuil, un second tour de scrutin est d'ores et déjà fixé au 10 novembre 2019.

Au second tour, seule la majorité relative est nécessaire. Les bulletins blancs ne sont pas pris en considération. Les personnes candidates qui auront obtenu le plus de voix seront élues.



# Les modalités de vote

### Qui peut voter ?

Pour élire les personnes candidates, vous devez être citoyen suisse ou citoyenne suisse, âgé-e d'au moins 18 ans, ne pas être privé-e de vos droits civiques et être domicilié-e dans le canton de Genève ou inscrit-e sur les listes électorales genevoises auprès d'une représentation suisse à l'étranger (ambassade ou consulat). Si vous n'avez pas reçu de matériel de vote mais que vous pensez remplir les conditions pour voter, vous pouvez vous informer auprès du service des votations et élections au **+41 (0) 22 546 52 00**.

### Votre vote est individuel

Vous pouvez choisir librement les personnes candidates pour lesquelles vous souhaitez voter. Personne n'a le droit de vous forcer à voter d'une manière ou d'une autre; personne ne peut exiger de contrôler votre vote.

# Mon matériel de vote

Mon enveloppe blanche de transmission doit contenir :

- la notice explicative pour l'élection du Conseil national éditée par la Chancellerie fédérale;
- la présente notice explicative;
- mon matériel de vote décrit ci-après :

### a. Enveloppe blanche de transmission

Elle me permettra de renvoyer mon matériel de vote dûment rempli au plus tard 3 jours avant la date du scrutin (jeudi 17 octobre 2019). Je peux également la déposer directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (25, route des Acacias) jusqu'au samedi 19 octobre 2019 à 12h00.



### b. Carte de vote

Elle certifie que j'ai bien le droit de participer à ces élections.



### c. Fascicule de listes pour le Conseil national

Le fascicule de listes de couleur bleue pour le Conseil national contient l'ensemble des listes déposées et la liste neutre.



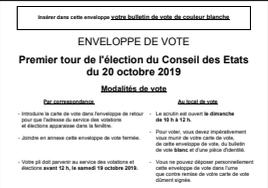
### Enveloppe de vote pour le Conseil national



### d. Bulletin de vote pour le premier tour du Conseil des Etats



### Enveloppe de vote pour le premier tour du Conseil des Etats



# Conseil national

## Comment exprimer mes choix ?

Voir la notice explicative fédérale qui est jointe à votre matériel de vote.

# Premier tour du Conseil des Etats

## Comment exprimer mes choix ?

Je peux choisir **au maximum 2 personnes candidates** sur le bulletin électoral officiel en indiquant mon ou mes choix par 1 ou 2 croix.

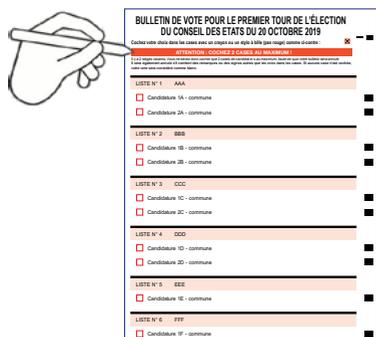
Je dois utiliser l'unique bulletin officiel de couleur blanche.

Pour cette élection, j'ajoute à la main 1 croix (**pas en rouge**) dans la case en regard de chaque personne candidate choisie.

**Attention :** si je dépasse le nombre maximal de 2 croix, mon bulletin sera annulé.

Je peux voter « **blanc** » pour cette élection. Pour cela, je ne coche aucune case sur le bulletin de vote.

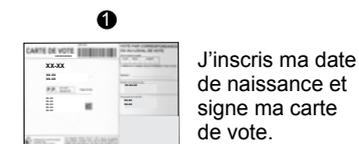
Au premier tour, mon vote comptera dans le calcul du nombre de suffrages requis pour atteindre la majorité absolue.



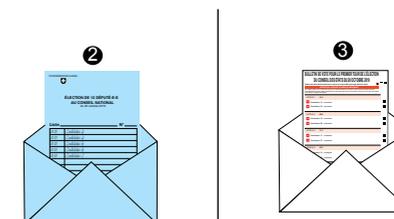
# Comment puis-je voter ?

## 1. Je vote par correspondance

1. Je complète ma carte de vote ❶.



2. J'insère ma liste de couleur bleue dans l'enveloppe de vote de couleur bleue ❷. Attention, je ne glisse qu'une seule liste dans l'enveloppe de vote.



J'insère mon bulletin de vote de couleur blanche dans l'enveloppe de vote de couleur blanche ❸. Je ferme mes 2 enveloppes de vote en collant le rabat.

3. Je glisse ma carte de vote et les enveloppes de vote bleue et blanche dans l'enveloppe de transmission ❹, que je poste sans l'affranchir si elle est postée en Suisse.



En revanche, les Suissesses et les Suisses domicilié-e-s à l'étranger doivent l'affranchir, **même si elle est postée en Suisse.**

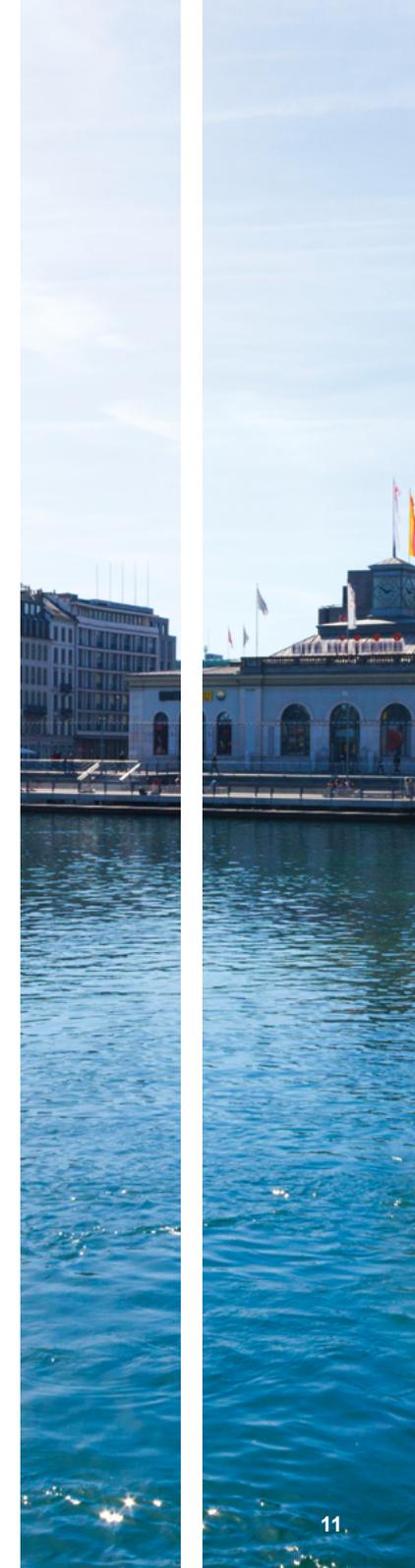
## 2. Je vote au local de vote

Je me rends personnellement au local de vote de ma commune ou de mon arrondissement électoral, le **dimanche 20 octobre 2019 entre 10h00 et 12h00**, avec **mon matériel électoral** et **une pièce d'identité**. Les adresses des locaux de vote se trouvent à la fin de cette notice explicative.



## Pour que mon vote soit valable

- Seuls les bulletins officiels fournis peuvent être utilisés; les photocopies ne sont pas acceptées.
- Je dois introduire un seul bulletin par enveloppe de vote et correspondant à l'élection.
- Le bulletin que je choisis doit être modifié ou rempli uniquement à la main.
- Mon bulletin doit exprimer **clairement et distinctement** ma volonté.
- Il ne doit pas contenir des remarques ou des signes.
- Mon bulletin ne doit pas être signé ou permettre de m'identifier.
- Je ne dois pas inscrire des suffrages au verso de mon bulletin car ils ne seront pas pris en considération.



# Adresses des locaux de vote

## Ville de Genève

- 21-01 Cité-Rive**  
Collège Calvin,  
rue Théodore-de-Bèze 2-4
- 21-02 Pâquis**  
Ecole primaire de Pâquis-  
Centre, rue de Berne 50
- 21-03 Saint-Gervais**  
E.F.P. Saint-Gervais, rue  
Bautte 10 / rue de la Servette
- 21-04 Prairie-Délices**  
Collège Voltaire, rue Voltaire 21
- 21-05 Eaux-Vives-Lac**  
Ecole primaire des Eaux-  
Vives, rue des Eaux-Vives 84
- 21-06 Eaux-Vives-Frontenex**  
Ecole primaire du XXXI-  
Décembre, rue  
du 31-Décembre 63
- 21-07 Florissant-Malagnou**  
Ecole primaire des  
Contamines, rue Michel-  
Chauvet 22 / rue Crespin
- 21-08 Cluse-Roseraie**  
Ecole primaire de la  
Roseraie, rue des Peupliers 15
- 21-09 Acacias**  
Ecole primaire Hugo-de-  
Senger, rue Rodo 5
- 21-10 Mail-Jonction**  
Ecole primaire du Mail,  
rue du Village-Suisse 5
- 21-11 Servette-Grand-Pré**  
Ecole primaire Geisendorf  
central, rue de Lyon 56 / rue  
Faller
- 21-12 Prieuré-Sécheron**  
Ecole primaire de Sécheron,  
avenue de France 15
- 21-13 Saint-Jean**  
Ecole primaire de Saint-  
Jean, rue de Saint-Jean 12

- 21-14 Les Crêts**  
Ecole primaire des Crêts,  
chemin Colladon 1
- 21-15 Cropettes-Vidollet**  
Ecole primaire des Cropettes,  
Pavillon Doré, rue Baulacre 8
- 21-16 Vieusseux**  
Ecole primaire Liotard,  
rue Liotard 66
- 21-17 Champel**  
Ecole primaire des Crêts-  
de-Champel, chemin des  
Crêts-de-Champel 40-42

## Communes

- 01 Aire-la-Ville**  
Salle du Conseil municipal,  
rue du Vieux-Four 52
- 02 Anières**  
Salle communale
- 03 Avully**  
Mairie, chemin des  
Tanquons 40
- 04 Avusy**  
Salle communale  
de Sézegnin
- 05 Bardonnex**  
Ecole de Compesières
- 06 Bellevue**  
Parc des Aiglettes 2
- 07 Bernex**  
Rue de Bernex 313
- 08 Carouge**  
Boulevard des Promenades 24
- 09 Cartigny**  
Rue du Pré-de-la-Reine 7
- 10 Céligny**  
Salle communale
- 11 Chancy**  
Ecole, chemin de la Ruelle 10
- 12-01 Chêne-Bougeries-Centre**  
Route de Chêne 149

- 12-02 Conches**  
Chemin de la Colombe 7
- 13 Chêne-Bourg**  
Avenue François-Adolphe-  
Grison 1
- 14 Choulex**  
Salle communale
- 15 Collex-Bossy**  
Route de Collex 197
- 16 Collonge-Bellerive**  
Ecole élémentaire de  
Collonge, route  
d'Hermance 110
- 17 Cologny**  
Salle communale
- 18 Confignon**  
Chemin de Sous-le-Clos 32
- 19 Corsier**  
Nouveau groupe scolaire
- 20 Dardagny**  
Ecole communale de La Plaine
- 22 Genthod**  
Centre communal, chemin de  
la Pralay 4
- 23 Grand-Saconnex**  
Ferme Sarasin (restaurant  
scolaire)
- 24 Gy**  
Salle GYVI
- 25 Hermance**  
Ecole, chemin des Glerrets 14
- 26 Jussy**  
Mairie, route de Jussy 312
- 27 Laconnex**  
Mairie, rue de la Maison-  
Forte 11
- 28-01 Grand-Lancy**  
Avenue des Communes-  
Réunies 60
- 28-02 Petit-Lancy**  
Avenue Louis-Bertrand 5-7
- 29 Meinier**  
Route de La-Repentance 86
- 30 Meyrin**  
Avenue de Feuillasse 25

- 31 Onex**  
Rue des Bossons 7
- 32 Perly-Certoux**  
Mairie (ancienne salle  
communale)
- 33 Plan-les-Ouates**  
Route des Chevaliers-de-  
Malte 3
- 34 Pregny-Chambésy**  
Chemin de la Fontaine 77
- 35 Presinge**  
Mairie, route de Presinge 116
- 36 Puplinge**  
Salle communale, rue de  
Graman 66
- 37 Russin**  
Mairie, place du Mandement 1
- 38 Satigny**  
Salle annexe à la salle  
communale
- 39 Soral**  
Chemin du Creux-de-  
Boisset 23
- 40 Thônex**  
Salle des Peupliers, avenue  
de Thônex 37
- 41 Troinex**  
Ecole primaire
- 42 Vandœuvres**  
Centre communal
- 43-01 Vernier village**  
Route de Vernier 200
- 43-02 Châtelaine**  
Avenue de Châtelaine 84
- 43-03 Aire-Le Lignon**  
Chemin du Grand-Champ 11
- 43-04 Les Avanchets**  
Rue du Grand-Bay 13
- 44 Versoix**  
Route de Saint-Loup 10
- 45 Veyrier**  
Route de Veyrier 208
- 46 Suisses de l'étranger**  
Route des Acacias 25

## A votre service

Si mon matériel électoral n'est pas complet, si j'ai perdu ou détérioré l'un des documents ou si j'ai des questions, je peux appeler le service des votations et élections qui me renseignera sur la manière de procéder au **+41 (0) 22 546 52 00**

du lundi 30 septembre 2019 au vendredi 18 octobre 2019 entre 9h00 et 16h30

le samedi 19 octobre 2019 entre 8h00 et 12h00

le dimanche 20 octobre 2019 entre 10h00 et 12h00.

Je peux consulter le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse:

[www.ge.ch/elections/20191020](http://www.ge.ch/elections/20191020)

## Sanctions pénales

Est passible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (RS 311.0) et 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques (rs/GE A 5 05), quiconque notamment:

- se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'un autre titulaire des droits politiques;
- signe pour un tiers la carte de vote, sauf si ce tiers est incapable de le faire lui-même pour cause d'infirmité;
- vote plus d'une fois dans une même opération électorale;
- reproduit sans droit ou contrefait un bulletin;
- détourne ou soustrait des bulletins.

Chancellerie d'Etat  
Service des votations et élections  
Rte des Acacias 25 – CP 1555 – 1211 Genève 26  
[www.ge.ch/elections](http://www.ge.ch/elections)

Papier recyclé  
Photos : © Chancellerie d'Etat (Olivia Nemeth)  
Design graphique : Olivia Nemeth, HEAD – Genève

